

Nombre de membres élus au Bureau : 50	Membres en fonction : 50	Membres présents : 42	Absent(s) excusé(s) : 5	Absent(s) : 3	Pouvoir(s) : 1
---------------------------------------	--------------------------	-----------------------	-------------------------	---------------	----------------

Date de convocation : 22 janvier 2019

Vote(s) pour : 43

Vote(s) contre : 0

Abstention(s) : 0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

Séance du Lundi 28 janvier 2019,

Sous la présidence de Monsieur Jean-Luc BOHL, Président de Metz Métropole, Maire de Montigny-lès-Metz.

Secrétaire de séance : Hélène KISSEL.

Point n°2019-01-28-BD-2 :

ZAE ' Metz Deux Fontaines ' : cession de deux parcelles à la Société BDJM.

Rapporteur : Monsieur Henri HASSER

Le Bureau,
Les Commissions entendues,

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe),

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 1321-1 et suivants et L. 5217-5,

VU le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

VU le décret n° 2017-1412 du 27 septembre 2017 portant création de la Métropole dénommée « Metz Métropole »,

VU la délibération du Conseil de Communauté du 28 avril 2014 portant délégation du Conseil au Bureau,

VU la délibération du Conseil de Communauté du 12 décembre 2016 relative au renforcement de l'intégration communautaire : création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activités industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire et aéroportuaire,

VU la délibération du Bureau de Metz Métropole en date du 15 octobre 2018 portant transfert des voiries, équipements et espaces publics des ZAE,

VU la délibération du Conseil Municipal de la Ville de Metz en date du 29 novembre 2018 portant transfert de l'ensemble des équipements publics internes aux ZAE et nécessaires à leur fonctionnement (voiries, équipements et espaces publics),

VU l'évaluation de la Division Domaine de l'Etat en date du 29 septembre 2018,

CONSIDERANT le souhait de la Société BDJM d'acquérir deux parcelles contiguës à son terrain actuel, situées dans la Zone d'Activité Economique (ZAE) « Metz Deux Fontaines »,

CONSIDERANT la procédure en cours de transfert de propriété à la Métropole de l'ensemble des parcelles communales correspondant aux voiries, équipements et espaces publics situés en ZAE,

PREND ACTE de la désaffectation des parcelles cadastrées section HM n°101 et section HO n°49,

DECIDE de déclasser du domaine public lesdites parcelles,

DECIDE de donner son accord à la cession de ces deux parcelles au profit de la Société BDJM, d'une superficie totale de 3 871 m², pour un montant global de 85 162 € HT, TVA en sus, conformément à l'évaluation de la Division Domaine de l'Etat (voir annexe 1).

AUTORISE le Président ou son représentant à mettre au point et à signer la promesse de vente sous condition suspensive de l'inscription de Metz Métropole en tant que propriétaire au livre foncier ainsi que l'acte de vente.

Pour extrait conforme
Metz, le 29 janvier 2019
Pour le Président et par délégation
Le Directeur Général des Services

Hélène KISSEL





Rue du Trou Aux Serpents

Rue Garçe Aux Dames

Rue du Trou Aux Serpents

Rue Gaston Ramon

Rue Louis Rossel

Rue du Professeur Leriche

Rue Gaston Ramon

Rue Louis Rossel

Rue du Professeur Leriche

Résumé de l'acte

057-200039865-20190128-01-2019-DB2-DE

Numéro de l'acte : 01-2019-DB2
Date de décision : lundi 28 janvier 2019
Nature de l'acte : DE
Objet : ZAE « Metz Deux Fontaines » : cession de deux parcelles à la Société BDJM
Classification : 3.5 - Autres actes de gestion du domaine public
Rédacteur : Catherine DELLES
AR reçu le : 29/01/2019
Numéro AR : 057-200039865-20190128-01-2019-DB2-DE
Document principal : 99_AU-DELIB2.pdf

Historique :

29/01/19 12:47	En cours de création	
29/01/19 12:47	En préparation	Catherine DELLES
29/01/19 14:38	Reçu	Catherine DELLES
29/01/19 14:39	En cours de transmission	
29/01/19 14:39	Transmis en Préfecture	
29/01/19 14:44	Accusé de réception reçu	